

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 7 août 2018 – France POULAIN

Pinterville > Château

Le château est situé dans une Zone de présomption archéologique. Selon la nature des travaux, un exemplaire du permis déposé en mairie sera envoyé au Service Régional de l'Archéologie (SRA).

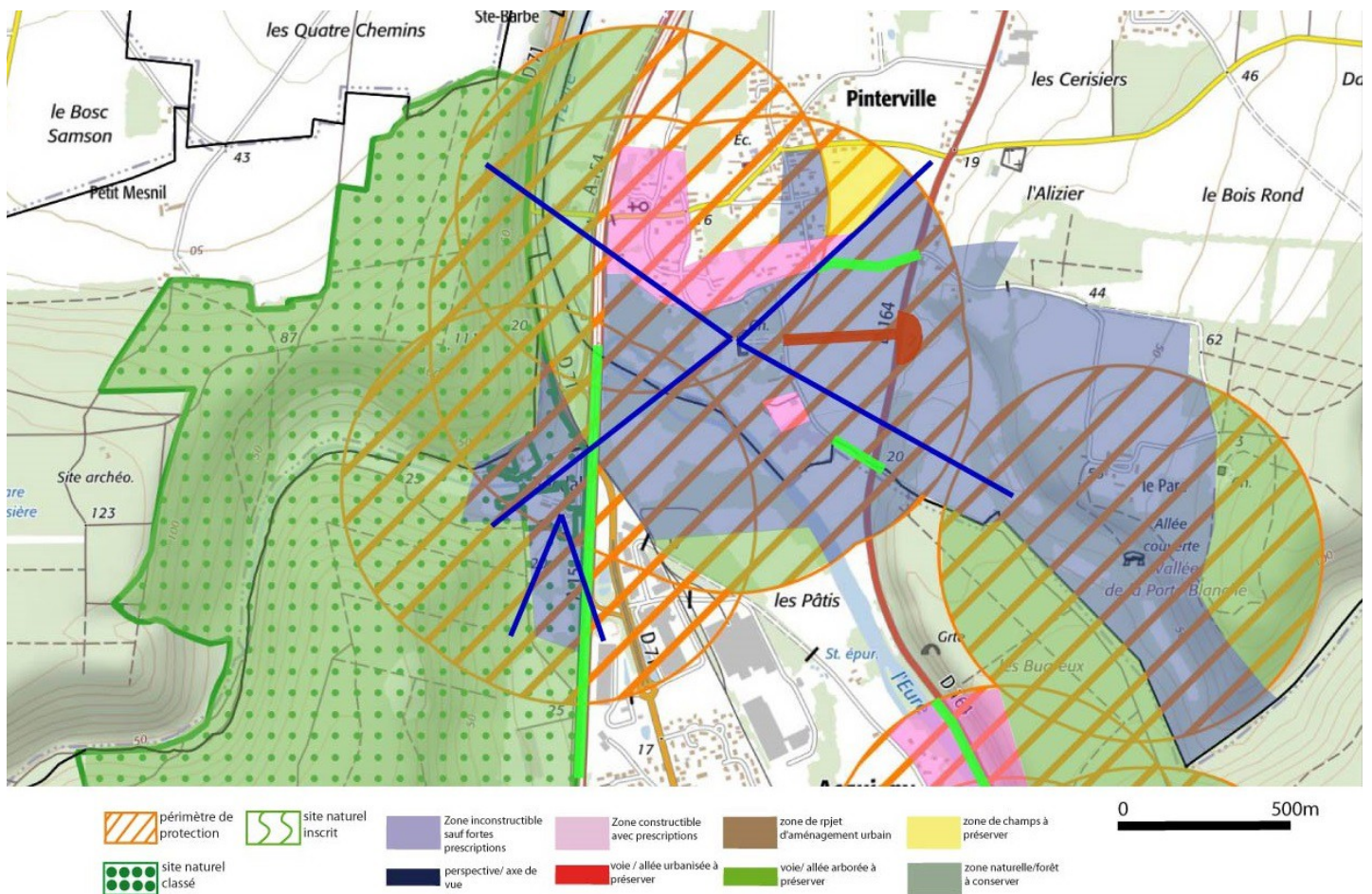
Le manoir voisin du Becdal est inscrit, de même que l'église de Pinterville. Ces monuments génèrent des périmètres de protection qui chevauchent le domaine.

Le château est situé à proximité d'une allée couverte du néolithique (classée) et du vallon du Bec d'Al (site classé).

Le château de Pinterville a été inscrit en tant que monument historique le 24 juillet 2015.

Un manoir occupait le site dès le XIII^e siècle. Construit à proximité de la rivière d'Eure, cet édifice était mentionné à l'état de ruine en 1577. Le château actuel a été construit vers 1680 par Pierre Le Pesant de Boisguilbert, économiste de renom. Inspiré par le classicisme français, le château comportait à l'origine un corps de logis avec un pavillon central en saillie. Courant XVIII^e, deux pavillons carrés ont été ajoutés et reliés au corps de logis grâce à des galeries couvertes. Deux ailes ont également été construites en retour vers l'Est pour encadrer la cour d'honneur. Le château a subi d'importantes transformations au XIX^e siècle avec la surélévation du pavillon central, la réfection des combles, l'ajout de chéneaux et la modification des parties supérieures (lucarnes, cheminées, corniche). Certaines dépendances (pressoir, colombier), mentionnées jusqu'en 1792, ont disparu à une date indéterminée. Les propriétaires actuels ont lancé une vaste campagne de travaux afin de sauvegarder et de restaurer l'édifice.

Situé à proximité de l'autoroute, le château a conservé un cadre valorisant. Son magnifique parc arboré lui procure un écrin de verdure. Vers l'Est, une perspective ouvre sur les champs et les bois en arrière-plan. Le site mérite d'être préservé en relation avec les monuments voisins.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Le château depuis la pièce d'eau du parc



La façade ouest et le parc arboré



La façade est du château (vue proche)



L'aile nord

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m



La perspective vers l'Est



Le château vu des champs à l'Est

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre, en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés. La prairie située aux abords du Château (côté Est) doit être préservée de toute urbanisation. Elle pourrait même être prolongée (dans le cadre d'un périmètre de protection modifié) jusqu'au périmètre de l'allée sépulcrale de l'autre Château de Pinterville.

Pour la zone de projet

La prairie située à l'Est de la grille du Château est parcourue par une ancienne allée qui se termine par un arc de cercle (autrefois boisé) de l'autre côté de la RD164. Il pourrait être opportun de reconstituer cet arc de cercle arboré pour bien rendre la cohérence à l'ensemble. Cela permettrait par ailleurs de gérer cet espace.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



La vue vers Pinterville depuis l'Est



L'église de Pinterville



Les abords de l'église



Une maison à pans de bois



D'autres exemples dans le secteur proche

